

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 38003 du 30 mai 2017 portant promotion
de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »**

NOR : INTJ1713349S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 96453 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1634274S),

Décide:

Article 1^{er}

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2017:
Brunet Romain NIGEND : 337 489 NLS : 8 105 487

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 mai 2017.

Pour le ministre d'État par délégation :
*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*
E.-P. MOLOWA